



Nom du projet/activité	Amélioration de la Résilience climatique dans la région des Trois-Rivières en Haïti grâce à la Gestion intégrée des inondations (Résilience climatique bassins versants Trois-Rivières)
Numéro de reference:	HPI20230721
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230721- Trois Rivières

Recrutement d'un Consultant National pour évaluer les Lacunes et les Besoins du Secteur Agricole dans les Sept Communes Prioritaires de la Région Trois-Rivières

Date de publication de la Demande de Proposition :	7 novembre 2024
Durée du contrat:	15 jours
Date limite de soumission des questions :	14 novembre avant 2h00pm
Date limite de soumission des propositions :	28 novembre 2024 avant 10h00am
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

Table des matières

1- Détails du projet	Error! Bookmark not defined.
2- Contexte	Error! Bookmark not defined.
3- Objectifs de la consultation	Error! Bookmark not defined.
4- Tâches et responsabilités spécifiques du consultant	Error! Bookmark not defined.
5- Résultats attendus	Error! Bookmark not defined.
6- Méthodologie	Error! Bookmark not defined.
7- Coordination et appui	5
8- Qualifications requises.....	5
9- Procédure de sélection	5
10- Livrables, échéancier et condition de paiement.....	6
11- Soumission de candidature	7
12- Normes et Politiques de l'Organisation.....	8

I. Détails du projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **GCF, Heifer International Haïti, et PNUD**

Durée du projet: **8 ans**

II. Contexte

Le projet "Trois-Rivières" est une initiative de développement durable orientée vers le renforcement de la résilience climatique dans le bassin versant de Trois-Rivières, en Haïti. Co-exécuté par Heifer International Haïti, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le ministère de l'Environnement (MDE), ce projet vise à réduire les risques d'inondation et à atténuer les effets du changement climatique à travers une gestion intégrée des bassins versants et la promotion de pratiques agricoles durables. En ciblant à la fois la réduction des risques d'inondations et la préservation des ressources naturelles, le projet cherche également à améliorer les moyens de subsistance des communautés locales grâce à des pratiques agricoles résilientes et à la préservation de la biodiversité.

Le bassin versant de Trois-Rivières, qui s'étend sur les départements de l'Artibonite, du Nord et du Nord-Ouest, est particulièrement vulnérable aux risques d'inondation, d'érosion des sols et de dégradation des ressources naturelles. Dans ce contexte, Heifer International cherche à recruter un consultant national ou une firme pour conduire une évaluation approfondie des lacunes et des besoins dans le secteur agricole des sept communes prioritaires de cette région. Cette évaluation contribuera à identifier les principaux défis auxquels font face les agriculteurs, à déterminer les ressources et infrastructures manquantes, et à formuler des recommandations visant à renforcer la résilience des pratiques agricoles locales.

L'évaluation permettra de poser les bases pour des interventions plus ciblées et adaptées aux réalités du terrain, afin de soutenir un développement agricole durable et résilient face aux aléas climatiques, et de contribuer efficacement aux objectifs de gestion intégrée des inondations dans la région des Trois-Rivières.

III. But et Objectif de la consultation

L'objectif principal de cette consultation est de réaliser une évaluation approfondie des lacunes et des besoins dans le secteur agricole des sept communes ciblées de la région des Trois-Rivières en vue d'une gestion productive et durable des sols. Cette analyse vise à :

- Identifier les principaux défis agronomiques, les insuffisances en infrastructures et services agricoles, et proposer des solutions pour renforcer la résilience des pratiques agricoles locales face aux changements climatiques. Les recommandations fournies orienteront les stratégies d'intervention du projet de résilience climatique et aideront à adapter les solutions pour une gestion intégrée des bassins versants.
- Déterminer les exigences techniques et institutionnelles nécessaires pour faciliter la transition vers des pratiques durables d'utilisation des terres, afin de promouvoir une gestion des ressources en sol et en eau résiliente aux changements climatiques.

IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques

Le consultant devra :

- Effectuer un diagnostic initial des pratiques agricoles existantes, des infrastructures, et des technologies employées dans les sept communes ;
- Classer les pratiques et technologies agricoles identifiées en deux catégories : celles qui sont non-durables et celles qui sont durables ou adaptées aux changements climatiques.
- Identifier les lacunes dans les systèmes de production agricole, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au climat ;
- Analyser les besoins en formation, en renforcement des capacités et en ressources matérielles nécessaires pour promouvoir un développement agricole durable;
- Consulter les acteurs locaux (producteurs, coopératives, associations écologiques, autorités locales, les représentants des directions départementales agricoles et environnementales, etc...) pour recueillir des perspectives et des expériences terrain ;
- Élaborer des recommandations stratégiques pour répondre aux lacunes identifiées et améliorer la résilience agricole face aux inondations et aux autres impacts climatiques.
- Organiser un atelier de présentation des résultats destiné aux acteurs clés du secteur, notamment le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement.

Les Responsabilités spécifiques du Consultant consistent à:

- Conduire une analyse contextuelle détaillée dans chacune des communes cibles ;
- Organiser des réunions de consultation avec les parties prenantes locales, incluant les communautés agricoles, les autorités locales et les partenaires du projet ;
- Rédiger un rapport complet contenant les résultats de l'évaluation, les recommandations, et les priorités pour le développement agricole dans les communes concernées ;
- Proposer des pistes d'actions concrètes et réalisables pour mettre à profit les atouts, les potentialités et combler les lacunes identifiées.

V. Résultats attendus/ Livrables

Dans le cadre de cette consultation, les résultats principaux attendus sont les suivants :

- Un rapport diagnostique détaillé pour chaque commune, incluant des données sur les lacunes et besoins dans le secteur agricole ;
- Identification des opportunités pour améliorer la gestion des ressources naturelles et encourager l'adoption de pratiques agricoles résilientes au climat, afin de renforcer la productivité ;
- Élaboration d'un plan d'action basé sur les priorités identifiées, avec une évaluation de la faisabilité et de l'impact des interventions pour une meilleure gestion des ressources naturelles et l'adoption de pratiques résilientes au changement climatique ;
- Une synthèse finale intégrant toutes les évaluations, destinée à être présentée aux équipes de coordination du projet."

VI. Méthodologie

Le consultant appliquera une méthodologie mixte incluant les éléments suivants :

- Examen rigoureux des documents relatifs aux politiques et stratégies agricoles récentes ;
- Collecte de données quantitatives et qualitatives via des enquêtes, observations directes, transects, et consultations avec les acteurs locaux ;
- Entretiens semi-structurés et groupes de discussion avec les associations d'agriculteurs, coopératives, services agricoles, et autres acteurs au niveau communal et départemental ;
- Analyse des données secondaires pour intégrer les statistiques locales et études de contexte existantes ;
- Cartographie des besoins et lacunes pour visualiser géographiquement les principales problématiques et ressources dans chaque commune

VII. Coordination et appui

Le consultant travaillera sous la supervision du Chef de Projet et en étroite collaboration avec l'équipe du projet d'Amélioration de la Résilience Climatique. Il/elle bénéficiera de l'appui logistique pour l'organisation des consultations locales et des ateliers nécessaires, ainsi que des ressources techniques pour faciliter la collecte des données

VIII. Qualifications requises

Le ou la consultant(e) ou la firme sélectionné(e) doit répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire, niveau maîtrise en agronomie, développement rural, environnement ou tout autre domaine pertinent ;
- Au moins 5 années d'expérience confirmée en évaluation des besoins dans le secteur agricole et en gestion de projets de résilience climatique ;
- Connaissance approfondie des défis agricoles et des dynamiques climatiques en Haïti, particulièrement dans les bassins versants ;
- Capacité à mener des consultations communautaires et à produire des rapports de haute qualité ;

- Maîtrise des outils de collecte et d'analyse de données, ainsi que des méthodes de consultation participative.

IX. Procédure de sélection

Le recrutement sera effectué sur la base de critères de qualité. Un comité d'évaluation sera constitué et la proposition technique comptera pour 70% de la note, la proposition financière pour 30% de la note finale. Les éléments définissant cette qualité sont décrits ci-dessous.

Proposition technique

Pour la proposition technique, les éléments à prendre en compte dans son élaboration sont :

a) La méthodologie :

- **Démarche Technique et Méthodologique** : évaluation de la cohérence et de la pertinence de la démarche proposée.
- **Compréhension du Mandat** : appréciation de la compréhension du mandat et des objectifs du projet.
- **Organisation de la Mission et Calendrier** : vérification de l'adéquation de l'organisation de la consultation, du plan de travail, ainsi que de la faisabilité et de la cohérence du calendrier d'intervention des ressources.

b) Les compétences du Consultant ou des membres :

- **Formation Académique** : évaluation du niveau et de la pertinence de la formation académique du consultant.
- **Expériences Générales** : analyse des expériences professionnelles générales pertinentes pour la tâche.
- **Expériences Spécifiques** : vérification des expériences spécifiques en lien direct avec les exigences du projet.

Proposition financière

Notre appréciation portera sur :

- ✓ Les honoraires journaliers proposés,
- ✓ La logistique prévue pour cette consultation
- ✓ Le personnel prévu pour mener à bien cette consultation

X. Livrables, calendrier et conditions de paiement

La consultation s'étendra sur une période maximale de 30 jours, débutant à partir de la date de signature du contrat et se poursuivant jusqu'à la soumission de la version finale du rapport. Le paiement sera conditionné par l'approbation de la direction de Heifer International et sera effectué en trois versements échelonnés. Le tableau ci-dessous

décrit les modalités de paiement en fonction des étapes de livraison et des approbations nécessaires. Le tableau suivant décrit le processus :

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage, y compris la méthodologie et les procédures, les différentes phases et les acteurs clés à rencontrer	Une semaine après la rencontre du consultant ou la firme.	30 % du montant du contrat, après approbation du premier livrable.
Finalisation de la note de cadrage	A définir pendant la première rencontre avec le consultant.	
Collecte de données	A définir pendant la première rencontre avec le consultant.	30 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable.
Rapport intermédiaire	A définir pendant la première rencontre avec le consultant.	
Atelier pour présenter les résultats des enquêtes.	Dans un délai de deux semaines après la fin des missions de terrain	40 % du montant du contrat, après approbation du rapport final.
Rapport final complet		

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Documents de candidature

Les candidats intéressés doivent soumettre un dossier complet comprenant les éléments suivants :

a. **Lettre de Motivation** : Une lettre expliquant l'intérêt pour la mission, les motivations personnelles du candidat, ainsi que les raisons pour lesquelles il ou elle est qualifiée (e) pour réaliser la consultation.

b. **Proposition Technique** :

- Une **note explicative** détaillant la compréhension des Termes de Référence (TdR) et les principaux défis identifiés.
- Une **approche méthodologique** claire décrivant la démarche proposée pour mener à bien la consultation, ainsi qu'un **plan de travail détaillé** avec un calendrier d'exécution des tâches.

- Un **curriculum vitae (CV)** complet et à jour, incluant les qualifications pertinentes et les références de trois clients. Si la candidature est soumise par une firme impliquant plusieurs consultants, les CV de chaque membre de l'équipe doivent être inclus.

c. **Proposition Financière** : Un document détaillant le budget global proposé pour la mission, en dollars américains (USD), avec une ventilation claire des coûts.

d. **Documents Légaux** : Tous les documents légaux à jour, conformément aux exigences réglementaires en vigueur (par exemple, l'enregistrement de la firme, les certificats fiscaux, etc.), doivent être fournis en annexe.

e. **Références d'Études Similaires** : Fournir un minimum de trois références démontrant des travaux similaires réalisés par le consultant ou la firme. Ces références doivent inclure les coordonnées des clients pour vérification.

XII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 13.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 13.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier,

réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 13.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI